CONVENTION DE RAMSAR SUR LES ZONES HUMIDES

54e Réunion du Comité permanent

Gland, Suisse, 23 au 27 avril 2018

**Doc. SC54-12**

**Plan de travail du Secrétariat pour 2018 et présentation proposée   
pour 2019-2021**

**Mesures requises :**

Le Comité permanent est invité à :

a) prendre note du Plan annuel intégré du Secrétariat pour 2018 dans le cadre du Plan triennal pour 2016-2018 approuvé par la Décision SC53-07 (Annexe 1) et à l'approuver. Elle tient compte des commentaires reçus à la 53e Réunion du Comité permanent et intègre le Plan d’action de CESP; et

b) fournir des commentaires sur la structure et la présentation proposées pour le Plan triennal intégré du Secrétariat pour 2019-2021 (Annexe 2), qui tire les leçons de l’élaboration et de l’application du présent Plan triennal.

1. Les Décisions SC52-12 et SC52-13 du Comité permanent donnaient instruction au Secrétariat d’examiner le Plan de travail annuel 2016, de réviser le Plan de travail triennal et de préparer le Plan de travail annuel 2017. Le Secrétariat a proposé de fusionner les deux plans en un seul cadre pour éviter la redondance, améliorer l’accessibilité et mettre en évidence l’application de chaque activité pour l’ensemble de la période triennale. La structure globale du plan d’origine qui fait écho à celle du 4e Plan stratégique (PS4) est maintenue mais le Secrétariat a identifié les répétitions et s’est efforcé de simplifier le contenu pour mieux refléter son travail.

2. Dans la Décision SC53-07, le Comité permanent approuvait la nature intégrée du Plan annuel pour 2017 et du Plan triennal pour 2016‑2018 du Secrétariat (Doc. SC53-9). Il recommandait que la fonction centrale du Secrétariat relative à l’administration et aux services aux organes directeur et subsidiaire de la Convention soit maintenue séparée et décidait d’inclure une mention indiquant si les activités étaient couvertes par un financement administratif ou non administratif.

3. Le présent document contient le Plan annuel proposé pour 2018 qui fait partie intégrante du Plan triennal approuvé pour 2016-2018. Le Comité permanent, à sa 54e Réunion, est invité à noter que les quatre premières colonnes du plan sont telles qu’elles ont été approuvées à la 53e Réunion du Comité permanent. Ce sont les colonnes intitulées : Objectif; Activité triennale; Activité 2017; Indicateur 2017. L’attention est donc attirée sur la colonne Activité 2018 et les colonnes suivantes.

4. Le Comité permanent, à sa 53e Réunion, a également pris note du document SC53-03, *Progrès d’application du plan d’action de CESP 2016-2018* et les révisions proposées par le Secrétariat en vue d’adopter une approche « à l’échelle du Secrétariat », d’intégrer le Plan d’action de CESP dans le Plan de travail du Secrétariat, de vérifier que les activités proposées sont réalisables et de procéder à des ajustements le cas échéant.

5. Le Plan d’action de CESP a été intégré dans le Plan de travail du Secrétariat avec des références spécifiques au Plan d’action de CESP à travers tout le document pour que les Parties contractantes (PC) puissent identifier ses éléments. Les progrès d’application du Plan d’action de CESP ont été examinés par le Secrétariat en vue de vérifier les progrès des activités et de faire des ajustements pour mieux faire correspondre les ambitions des Parties contractantes avec les capacités du Secrétariat, conformément à la Décision SC53-10. D’autres ajustements ont également été apportés comme suit. Certains aspects des tâches (2.1, 3.2, 4.5) jugés comme étant de moindre priorité car ne relevant pas du mandat du Secrétariat, et dont il a été rendu compte dans le document SC53-03, ne figurent pas dans le Plan de travail intégré. Les tâches qui relèvent principalement de la responsabilité des Parties contractantes (2.1, 3.4, 4.1) ne figurent pas non plus dans le Plan de travail intégré. Le Secrétariat recommande aussi que la tâche 9.1 soit considérée comme de moindre priorité compte tenu de la capacité du Secrétariat et de l’utilité limitée des présentations PowerPoint pour des Parties aux besoins divers.

6. Les documents figurant en annexe sont le résultat d’un processus participatif ayant rassemblé des membres du personnel du Secrétariat de la Convention de Ramsar, du 20 au 22 novembre 2017. Le processus a exploré les domaines d’intérêt du Secrétariat ainsi que sa façon de travailler à partir de janvier 2017 et a souligné l’importance d’élaborer des documents de planification actuelle et future clairs, réalistes, concentrés et connectés aux ressources humaines et financières. Les discussions ont souligné le renforcement de l’approche « à l’échelle du Secrétariat » et la nécessité d’examiner de façon critique s’il y a des cas où le Secrétariat a déjà accompli les activités demandées dans certaines résolutions.

7. Le Secrétariat a fusionné le Plan annuel pour 2017 et le Plan triennal pour 2016‑2018, y compris l’engagement du Secrétariat envers un examen interne planifié de fin d’année pour évaluer ses travaux, identifier toute lacune dans l’application et tirer des enseignements pouvant aider à améliorer les travaux l’année suivante. L’atelier comprenait une étude rigoureuse des progrès du Secrétariat par rapport aux activités du Plan annuel pour 2017 qui a permis au personnel de tirer des conclusions pour étayer la rédaction du Plan annuel pour 2018. Il en est résulté une nouvelle suppression de redondances, la consolidation des activités et la révision des indicateurs en maintenant l’engagement du Secrétariat à servir les Parties et à rendre compte de leurs décisions.

8. Lors du même atelier, le personnel du Secrétariat a examiné les enseignements tirés de l’application du Plan triennal 2016-2018 et a élaboré une présentation et une structure révisées pour le Plan triennal intégré 2019-2021, mieux adaptées aux besoins du Secrétariat. Cette initiative correspond à l’engagement pris dans le document SC53‑09, à savoir que le Secrétariat a besoin d’un meilleur cadre pour suivre ses fonctions et engagements fondamentaux et son exécution des demandes des Parties contractantes.

9. Le cadre proposé est présenté en Annexe 2. Il est structuré autour de sept fonctions centrales du Secrétariat auxquelles différents membres du personnel contribuent au sein de l’approche « à l’échelle du Secrétariat ». Par ailleurs, il précise les responsabilités pour la réalisation des résultats et l’impact dans le contexte des différentes unités institutionnelles du Secrétariat. Les fonctions pour lesquelles il est proposé de regrouper les travaux du Secrétariat sont les suivantes : 1. Services aux organes directeur et subsidiaire et aux conférences; 2. Administration, ressources humaines et financières; 3. Appui à l’application; 4. Services scientifiques et techniques; 5. Représentation, politiques, engagement et coopération internationale; 6. Mobilisation des ressources; et 7. Information et engagement stratégique.

**Annexe 1**

**Plan triennal du Secrétariat pour 2016- 2018 : Examen du Plan annuel pour 2017 et du Plan annuel proposé pour 2018**

\* SG = Secrétaire générale; SGA = Secrétaire général adjoint; DSP = Directeur, Sciences & politiques; DMRI = Directeur, Mobilisation des ressources & information; CRP = Conseillers régionaux principaux ; Comms = Équipe de communication; RF = Responsable des finances; RD = Responsable de la documentation; E. admin = Équipe d’administration

**Fonctions centrales du Secrétariat**

| **Objectif** | **Activité triennale** | **Activité 2017** | **Indicateur 2017** | **Activité 2018** | **Indicateur 2018** | **Chef d’équipe\* (contributeurs)** | **Poste budgétaire administratif/ Non administratif** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Objectif : Activités centrales du Secrétariat**  Activités centrales du Secrétariat non spécifiées par les objectifs du Plan stratégique 2016-2024. | C1 : Faciliter les activités des organes directeurs et subsidiaires de la Convention (y compris Comité permanent, réunions régionales pré-COP, réunions du GEST, COP13, réunions/activités des groupes de travail).  (Auparavant Activités 19.4 et 20.1 du Plan triennal-PT) | Organiser et tenir la 53e Réunion du Comité permanent (CP), la 20e réunion du GEST, y compris ateliers de CESP.  Préparer la COP13 (signature du mémorandum d'accord avec le pays hôte, préparation d'un rapport de suivi pour la 53e Réunion du CP). | Réunions tenues de manière opportune et efficace et rapports publiés en ligne.  Mémorandum d’accord signé entre les Émirats arabes unis et le Secrétariat pour l’accueil de la COP13. | La 54e Réunion du CP, la 21e réunion du GEST, la COP13 et les réunions pré‑COP sont organisées aux dates convenues de manière efficace et les documents et rapports publiés en ligne, en temps voulu. | La 54e Réunion du CP et la 21e réunion du GEST ont été organisées de manière efficace et opportune et les rapports et documents publiés en ligne.  Les réunions régionales pré‑COP13 et la COP13 ainsi que les réunions associées sont bien organisées et menées avec efficacité. Les documents et rapports pour la COP13 sont publiés en ligne à temps. | **SG/SGA/DSP/** **DMRI/RD/CRP**  (tout le personnel) | Admin./Non admin. (pré‑COP+appui aux délégués à la COP) |
| Mémorandum d’accord signé avec le pays hôte. | Mémorandum d’accord appliqué. |
| C2: Entreprendre l'administration générale du Secrétariat et de la Convention.  (Auparavant Activité 20.3 du PT) | Administration du Secrétariat (supervision du plan de travail; finances – contributions et budget, y compris ressources non administratives; RH; appui administratif. | Gestion efficace du Secrétariat, conformément aux politiques et normes de l'UICN.  Comptes vérifiés et suivi approprié de la lettre à l'administration. | Gestion efficace du Secrétariat, conformément aux politiques et normes de l'UICN.  Poursuite de la mise en place – et de l’application de politiques et normes existantes ainsi que de contrôles internes.  Le nouveau cadre de l’UICN sur la gestion des performances, la compensation et la compétence à appliquer.  Activités de formation à organiser.  Audit financier annuel externe et examen de la gestion interne terminés et recommandations appliquées. | Gestion efficace du Secrétariat et de ses ressources, conformément aux politiques et normes de l'UICN.  Audit financier annuel externe et examen de la gestion interne terminés. | **SG (administrationgénérale) /SGA/RF/ Assistants admin.**  (Tout le personnel) | Administratif |
| C3 : Activités de représentation au nom de la Convention, y compris participation à des réunions internationales pertinentes (notamment au niveau régional), information des missions à Genève et appui aux Parties contractantes; accroître la visibilité de la Convention et faciliter la collaboration avec les processus pertinents. | Représentation aux réunions importantes.  Tenir au minimum une fois par an une réunion d'information régionale et pour les missions à Genève. | Participation du Secrétariat aux réunions internationales et régionales pertinentes pour a) augmenter le nombre de mentions de la Convention dans les résultats des réunions, les rapports, mais aussi par les médias et d’autres sources externes et b) renforcer la collaboration avec des partenaires clés. | Voir 4.14 | Voir 4.14 | **SG/SGA/DSP/ SGA/DMRI/**  **CRP**  (Comms) | Administratif |
| C4 : Gérer le processus d’établissement des Rapports nationaux : élaborer et diffuser le modèle de Rapport national pour la COP13 afin de fournir un instrument plus convivial en ligne reflétant les buts et objectifs du PS4.  (Résolution XII.2.17)  (Auparavant Activité 19.3 du PT) | Rappeler aux Parties contractantes les délais de soumission des Rapports nationaux pour la COP13 et répondre aux demandes.  Préparer un rapport sur les objectifs nationaux pour la 53e Réunion du Comité permanent. | Délai de soumission des rapports rappelé à toutes les Parties contractantes. Assistance demandée fournie pour remplir le modèle de Rapport national. | Examen des Rapports nationaux pour la COP13 soumis par les Parties contractantes et préparation des rapports sur l’application mondiale et régionale de la Convention pour la COP13.  Préparation de l’information pertinente pour le Forum politique de haut niveau et autres rapports pertinents pour les ODD. | Les rapports sur l’application mondiale et régionale de la Convention préparés en temps opportun pour la COP13 et si nécessaire pour le Forum politique de haut niveau sur l’indicateur 6.6.1 et autres indicateurs ainsi que pour d’autres rapports sur les ODD. | **SGA/CRP Amériques\* /CRP/Responsable TI** | Administratif/ Non administratif obtenu (améliorations au système des rapports) |
| C5 : Préparer une stratégie sur l'intégration potentielle, pas à pas, de l'arabe ou d'autres langues des Nations Unies dans les travaux de la Convention de Ramsar (Résolution XII.3 par. 26).  (Auparavant Activité 18.3 du PT) | Rapport sur l'état d'avancement de la préparation de la Stratégie pour la 53e Réunion du Comité permanent. | Rapport sur les progrès des préparatifs de la Stratégie à la 53e Réunion du CP.  Après la 53e Réunion du Comité permanent, poursuite des travaux avec le groupe de travail informel à composition non limitée pour élaborer la Stratégie relative aux langues de l’ONU. | Soumission du document à la 54e Réunion du Comité permanent et à la COP13. | Stratégie élaborée et présentée à la 54e Réunion du Comité permanent qui, après discussion, décide de communiquer le document à la COP13 pour l’examen par les PC. | **SG/SGA/CRP** | Admin. |
| C6 : Veiller à l’entretien et au fonctionnement du Service d’information sur les Sites Ramsar (SISR) qui produit toute une gamme d’outils et aide les PC à identifier les lacunes et priorités pour d’autres inscriptions de Sites Ramsar.  (Auparavant Activité 6.1 du PT)  (Doc. SC53-03 : Objectifs 3.3; 3.6 du Plan d’action de CESP) | Entretien et développement fonctionnel permanents du SISR  Nouer des liens plus étroits entre la base de données sur les aires protégées du patrimoine mondial, le WCMC, InforMEA et le SISR | Le SISR est tenu à jour et opérationnel de sorte que l’information qu’il contient est facilement accessible dans le monde entier.  Des liens plus étroits sont développés entre le SISR et la base de données sur les aires protégées du patrimoine mondial, le WCMC et InforMEA en ligne. | Nouvelles améliorations prévues pour le SISR.  Renforcement des liens étroits entre la base de données sur les aires protégées du patrimoine mondial, le WCMC, InforMEA et le SISR. | Services efficaces aux PC concernant l’inscription de Sites Ramsar et leur mise à jour. Amélioration de la communication à l’échelle mondiale sur les Sites Ramsar. | **Responsable TI**  (Équipe SISR, équipes régionales, RD) | Admin. |
| C7 (nouveau) : Soutien à l’adhésion de nouvelles Parties contractantes. | Collaborer avec les PC, OIP et autres partenaires pour fournir des informations aux non‑PC pour qu’elles s’intéressent à la Convention et décident d’adhérer. | Réunions tenues et informations fournies aux non‑PC de chaque région pour encourager leur adhésion à la Convention. | Travail avec les PC, les OIP et d’autres partenaires pour fournir des informations aux non‑PC afin qu’elles s’intéressent à la Convention et prennent des mesures pour y adhérer.  La RDP de Corée a envoyé sa lettre d’adhésion à l’UNESCO à Paris. | Réunions tenues et informations fournies aux non‑PC de chaque région pour encourager leur adhésion à la Convention. | **Équipes régionales** | Admin. |
| C8 (Auparavant 4.13) :  Concevoir la portée et les modalités d’une étude à moyen terme du PS4 pour approbation à la 54e Réunion du Comité permanent en vue de la COP13 et pour exécution avant 2020, en tenant compte des résultats des discussions du programme pour le développement durable après 2015 et des ODD, et des travaux de l’IPBES.  (Résolution XII.2 par. 26)  (Auparavant activité 18.2 du PT) | Commencer les préparatifs sur la portée et les modalités d’une étude à moyen terme du PS4 pour présentation à la 54e Réunion du Comité permanent. | Document sur la portée et les modalités d’une étude du PS4 qui sera préparé et discuté à la 54e Réunion du Comité permanent (2018). | Document préparé pour la 54e Réunion du Comité permanent et la COP 13. | La 54e Réunion du Comité permanent discute de l’étude du PS4 et une décision est présentée à la COP13.  Portée et modalité d’une étude de PS4 préparée à temps pour la COP13. | **SG/SGA/CRP** | Admin. |
| (nouveau) Le Secrétariat a reçu instruction de réunir un groupe d’experts pour élaborer des indicateurs additionnels pour le PS4 et le GEST a été prié de fournir un appui à l’élaboration d’options pour des indicateurs additionnels  (Résolutions XII.2, IX.1) | n/a | n/a | Étude existante (SC51 INF.DOC.05) et nouvelles contributions de la réunion d’experts et du GEST pour élaborer un rapport sur les révisions et options concernant des indicateurs additionnels pour le PS4, pour examen par la COP13. | Fin de l’étude et du rapport, présentation à la COP13. | **SG/SGA/DSP** | Non admin. |
| C9 (nouveau) : Veiller à l’entretien et au fonctionnement du site web de Ramsar et du Bulletin Ramsar qui produisent toute une gamme d’informations, d’outils et d’aides aux Parties contractantes.  (Doc.SC53-03 : Objectifs 3.3, 1.5 du Plan d’action de CESP) | Entretien et actualisations constants sur le site web de Ramsar.  Préparer un bulletin trimestriel illustrant les travaux de la Convention, avec des mises à jour sur la CESP. | Site web tenu à jour et opérationnel; l’information est facilement accessible.  3 bulletins produits et distribués aux Parties contractantes. | Autres mises à jour du site web. Voir les activités liées au site web (1.2, 1.3, 2.3, 3.2, 3.3, 3-5, 3.9, 4.1, 4.4, 4.6, 4.7).  3 bulletins produits et distribués aux Parties contractantes avant la COP13. | Informations et outils livrés efficacement aux Parties contractantes sur le site web.  3 bulletins produits et distribués aux Parties contractantes avant la COP13. | **DMRI/ Comms** | Administratif |

**But 1 : S’attaquer aux moteurs de la perte et de la dégradation des zones humides**

| **Objectif** | **Activité triennale** | **Activité 2017** | **Indicateur 2017** | **Activité 2018** | **Indicateur 2018** | **Chef d’équipe\* (contributeurs)** | **Poste budgétaire administratif/ Non administratif** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Objectif 1 :**  Les avantages des zones humides figurent dans les politiques / stratégies et plans relatifs à des secteurs clés tels que l’eau, l’énergie, les mines, l’agriculture, le tourisme, le développement urbain, l’infrastructure, l’industrie, la foresterie, l’aquaculture et la pêche aux niveaux national et local. | 1.1 : Rassembler des exemples de bonnes pratiques ciblant des secteurs particuliers énumérés sous l'Objectif 1. Analyser les exemples soumis et les publier (activité en 2018).  (Res.XII.9 Objectif 1.2)  (Auparavant Activité 1.1 du PT)  (Doc. SC53-03 :  Objectif 6.2 du Plan d'action de CESP) | Élaborer un modèle et demander aux PC de soumettre des exemples de meilleures pratiques, ciblés sur des secteurs particuliers. | Modèle élaboré et communiqué aux PC. | Utilisation des Rapports nationaux des PC au lieu d’un modèle pour fournir des données sur l’intégration des zones humides dans d’autres secteurs. En outre, d’autres exemples seront rassemblés, illustrant comment les PC traitent les ODD relatifs aux zones humides (cette approche/ ce produit remplacera l’Objectif 6.2 du Plan d’action de CESP). | Commentaires reçus des PC, résultats analysés et publiés (2018).  Analyse et publication des Rapports nationaux et exemples ODD. | **DSP/DMRI/CRP**  **CRP Afrique** | Non admin. |
| **Objectif 2 :**  L’eau est utilisée dans le respect des besoins des écosystèmes de zones humides afin qu’ils puissent remplir leurs fonctions et fournir des services à l’échelle qui convient, notamment au niveau d’un bassin versant ou le long d’une zone côtière. | 1.2 : Distribuer aux PC les Manuels, Fiches techniques, Notes d’information Ramsar et autres produits de CESP sur les orientations relatives à l’eau, la gestion des bassins hydrographiques, l’attribution et la gestion de l’eau, la gestion de l’eau souterraine ainsi que d’autres orientations connexes en matière de GIRE et de bonnes pratiques et demander aux CN de les diffuser aux usagers de l’eau, en vue de garantir que les dispositions de la Convention relatives à l’utilisation rationnelle soient appliquées.  (Auparavant Activité 2.1 du PT)  (Doc. SC53-03 : Objectifs 9.3; 3.2 du Plan d'action de CESP | En cours. | Nouvelle section « Gestion de l’eau » créée sur le site web de Ramsar. | Finalisation de la Note d’orientation à la 21e réunion du GEST. Production d’ici le milieu de 2018.  Amélioration/ renforcement du site web. Transition continue vers la disponibilité « à la demande » des ressources d’information via le site web de Ramsar. Tout le matériel pertinent est disponible soit pour téléchargement, soit par des liens.  Examen des manuels existants pour identifier un maximum de 3 à 4 manuels méritant d’être mis à jour en 2019 (engagement auprès des PC, dans le cadre de réunions pré‑COP, statistiques de téléchargement). Des suggestions seront faites au Groupe sur la facilitation concernant le processus de révision des orientations techniques (manuels et possibilité de présentation électronique). | Orientations Ramsar sur l’attribution et la gestion de l’eau pour les écosystèmes diffusées à toutes les Parties contractantes et disponibles dans la section « Gestion de l'eau » du site web de Ramsar.  CN-CESP invités à diffuser du matériel et à faire rapport. Commentaires reçus et analysés, et résumé des résultats publié (2018).  Note d’information sur les besoins en eau lancée, publiée en ligne et diffusée. | **DSP/DMRI/ Comms/ CRP Europe** | Admin./Non admin. |
| 1.3: Élaborer des orientations sur la manière d'intégrer les zones humides dans le programme de développement durable à l’horizon 2030 (ODD), y compris les CDN (et inventaires d'émissions de GES en collaboration avec la CCNUCC) et les diffuser aux Parties contractantes (Res.XII.3 par. 41), en œuvrant avec les OIP et d'autres partenaires, et faire rapport à la COP13.  (Doc. SC53-03 : Objectif 3.1 du Plan d'action de CESP).  (Auparavant Activité 2.2 du PT) | Coopérer avec Wetlands International à un petit manuel avec exemples montrant comment la Convention contribue aux ODD.  Coopérer avec les OIP et partenaires pour produire un petit manuel, en lien avec les tâches du GEST, sur les contributions de la Convention au programme pour le climat. | Petit manuel élaboré avec partenaires et diffusé aux PC, OIP, autres partenaires et au grand public sur le site web de Ramsar. | Finalisation du manuel et diffusion. | Orientations élaborées et diffusées aux PC.  Soutien à des pays pilotes avec OIP et partenaires (à confirmer) (2018). | **DSP/CRP**  (SG, SGA) | Non admin. |
| **Objectif 3 :**  Les secteurs public et privé ont redoublé d’efforts pour appliquer des directives et bonnes pratiques d’utilisation rationnelle de l’eau et des zones humides. | 1.4 : Renforcer les partenariats et engager le secteur privé, le but étant d'intégrer les zones humides dans leurs stratégies et pratiques commerciales et de soutenir la mise en œuvre de Ramsar, en collaboration avec les OIP. (Résolution X.12)  Diffuser des orientations / principes pour que les entreprises intègrent les questions liées aux zones humides dans leurs stratégies d'entreprise et pour la durabilité (Résolution X.12).  avoriser les partenariats avec le secteur privé pour Ramsar (Résolution X.12).  (Auparavant Activités 3.1, 3.2 et 3.3 du PT)  (Doc. SC53-03 : Objectif 1.5 du Plan d'action de CESP) | Avec les PC intéressées, élaborer une stratégie d'engagement du secteur privé pour Ramsar, y compris par des consultations avec le WBCSD, à approuver par la 54e Réunion du Comité permanent (2018). | Stratégie d’engagement du secteur privé rédigée, révisée et traduite par le Secrétariat conjointement avec les PC intéressées, pour présentation à la 54e Réunion du Comité permanent. | Plan de mobilisation des ressources à présenter à la 54e Réunion du Comité permanent et qui comprend des mesures proposées pour accroître les ressources non administratives du Secrétariat et des moyens pour les PC de lever des fonds au niveau national. | Intégré dans la stratégie de mobilisation des ressources à soumettre à la 54e Réunion du Comité permanent. | **DMRI**  (SG, CRP) | Admin. |
| Orientations fournies dans le contexte du Partenariat Danone afin d'intégrer les questions liées aux zones humides dans leurs stratégies d'entreprise et pour la durabilité | Orientations préparées sur la manière dont Danone peut intégrer des questions relatives aux zones humides dans ses stratégies d’entreprise et pour la durabilité. |
| Mise en œuvre du nouveau Plan de mobilisation des ressources, qui identifie d’éventuels bailleurs de fonds à solliciter en 2018. | Les acteurs du secteur privé et les réseaux identifiés. | **DMRI**  (Équipes régionales) |
| Participation à des forums mondiaux pour engager le secteur privé à prendre des mesures qui préservent et protègent les zones humides et à fournir une assistance financière pour les travaux de Ramsar et des PC. | Bonnes pratiques diffusées aux réseaux privés (p. ex., Danone, WBCSD) pour une plus vaste diffusion et trouver de potentiels partenaires privés. | **DMRI**  (SG, CRP) |
| 1.5 : Poursuivre le partenariat existant avec Danone, et le partenariat « Biosphere Connections » avec Star Alliance.  (Auparavant Activité 3.4 du PT) (Doc. SC53-03 :  Objectifs 1.5; 5.5 du Plan d'action de CESP) | Poursuivre le partenariat existant avec Danone, et le partenariat « *Biosphere Connections* » avec Star Alliance | Le partenariat existant avec Danone, et le partenariat « *Biosphere Connections* » avec Star Alliance prolongés. | Mettre en œuvre le plan de travail du partenariat avec Danone. | Mémorandum d'accord 2017-2020 négocié avec Danone et plan de travail et budget annuels de Danone approuvés, Danone soutient activement Ramsar pour créer de nouveaux partenariats d'entreprise (p. ex., par le biais du groupe Livelihoods), plan de travail et budget pleinement mis en œuvre. | **DMRI**  (SG, Comms, CRP) | Admin. |
|  | Soutien des experts Ramsar pour leur participation à des MCR et réunions sur les zones humides avec une aide accrue de Star Alliance. Contributions au e‑bulletin de Biosphere Connections garanties, y compris rapports sur les voyages et nouvelles générales sur Ramsar. | Pas d’autre action. | Pas d’autre action. |  | Admin./ Non admin. |
| **Objectif 4 :**  Les espèces exotiques envahissantes et leurs voies d’introduction et de propagation sont identifiées et hiérarchisées, les espèces exotiques envahissantes prioritaires sont contrôlées et éradiquées et des mesures de gestion sont conçues et mises en œuvre pour empêcher l’introduction et l’établissement de ces espèces. | 1.6 : Compiler et mettre à disposition les orientations existantes par le biais du site web de Ramsar.  Apporter un soutien à différentes Parties contractantes par le biais des OIP.  (Auparavant Activité 4.1 du PT) | Fournir des conseils à différentes Parties, en collaboration avec les OIP. | Nombre de réponses aux PC demandant un avis sur les espèces envahissantes. | Réponses aux demandes des PC. | Avis fourni à certaines PC sur demande. | **DSP/CRP** | Non admin. |

**But 2 : Conserver et gérer efficacement le réseau de Sites Ramsar**

| **Objectif** | **Activité triennale** | **Activité 2017** | **Indicateur 2017** | **Activité 2018** | **Indicateur 2018** | **Chef d’équipe\* (contributeurs)** | **Poste budgétaire administratif/ Non administratif** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Objectif 5 :**  Les caractéristiques écologiques des Sites Ramsar sont maintenues ou restaurées par une planification efficace et une gestion intégrée.  **Objectif 7 :**  Les menaces pesant sur les sites dont les caractéristiques écologiques risquent de changer sont traitées. | 2.1 : Sur demande des PC, OIP et autres partenaires, appuyer la gestion des Sites Ramsar par le biais de plans de gestion, avec les OIP et des ressources telles que R‑METT (Outil Ramsar de suivi de l'efficacité de la gestion) ou d'autres outils d’évaluation de l’efficacité de la gestion.  (Résolution XII.15 par. 21 et Résolution IX.1, Annexe E)  (Auparavant Activités 5.1 et 5.3 du PT)  (Doc. SC53-03: Objectifs 3.2; 1.4; 4.1 du Plan d’action de CESP) | Élaborer une panoplie d'outils pour les administrateurs de sites (Plan de travail du GEST) (p. ex., page sur le site web de Ramsar) incluant :   * Manuel sur la gestion des sites, * Plans de gestion de sites, etc. * Étude de la possibilité d'établir une base de données des administrateurs de sites à partir des contacts figurant dans le SISR. | Panoplie d'outils publiée et partagée avec les Parties contractantes, IRR, OIP, partenaires, etc. | Panoplie d’outils à mettre à jour pendant l’année.  Les régions/PC et les Initiatives régionales sont encouragées à utiliser la panoplie d’outils et à former les formateurs. | La panoplie d’outils est tenue à jour avec des informations des PC, des IRR, des OIP, des partenaires, etc.  Augmenter le nombre de téléchargements du contenu de la panoplie d’outils. | **DSP/ Responsable GEST** (CRP, Responsable TI, Comms) | Admin. |
| Mise à jour de l’image Ramsar des sites | Image de Ramsar pour les sites mise à jour et diffusée aux Parties contractantes |
| Élaborer une version conviviale du R-METT | Version conviviale du R-METT élaborée et diffusée auprès des PC, OIP, partenaires et autres.  Formations assurées en réponse aux demandes des PC sur l’utilisation du R-METT. | Pas d’autre action. | Augmenter le nombre de téléchargements du contenu de la panoplie d’outils. | **Comms** (Équipes régionales) | Admin. |
| 2.2 : Recevoir des rapports sur les menaces pesant sur les Sites Ramsar (Article 3.2) et y répondre.  (Résolution XII.6 par.22)  (Auparavant Activité 5.2 du PT) | En cours.  Rapport au Comité permanent sur le statut des sites visés par l’Article 3.2. | Nombre de réponses fournies aux rapports sur les menaces pour les Sites Ramsar.  Le rapport au Comité sur le statut des sites visés par l’Article 3.2 est tenu et actualisé. | Préparer une étude pour la 54e Réunion du Comité permanent et la COP13. | Réponse opportune à chaque demande (du SISR).  Rapport à la 54e Réunion du Comité permanent avec des annexes sur les cas Art. 3.2. | **Équipes régionales** | Admin. |
| 2.3 : Aider les Parties contractantes à définir et mettre en œuvre des mesures, y compris des visites de sites et des Missions consultatives Ramsar (MCR), afin de retirer des sites de l'Art. 3.2 ou du Registre de Montreux.  (Résolution XII.6.18)  (Auparavant Activités 5.2, 6.3 et 7.1 du PT)  (Doc. SC53-03 : Objectif 5.5 du Plan d'action de CESP) | Fonds recueillis pour l'organisation de visites de sites et de MCR.  Experts Ramsar soutenus dans leur participation aux MCR, avec l'aide de Star Alliance | Maintenir et, si possible, augmenter :  \* le nombre de visites d’équipes régionales dans les Sites Ramsar à la demande des PC;  \* le montant de financements obtenus pour les MCR afin qu’elles soient menées et que les rapports soient publiés sur le site web de Ramsar. | Le GEST produit une Note d’information pour les administrateurs de sites et une Note d’orientation ciblant les donateurs.  Le Secrétariat utilise le rapport, les notes d’information et les notes d’orientation comme directives sur les mécanismes et les résultats prévus de MCR, donnant une cohérence au processus des MRC et précisant la différence entre les MCR et les visites de sites : pourquoi, comment, approbation des rapports.  5 MCR prévues. | Réaction opportune et suivi aux demandes des PC en matière de MRC.  Fonds levés pour les MCR.  Nombre de MCR menées et de rapports publiés.  Nombre de visites de sites terminées par rapport au nombre demandé. | **Équipes régionales, DSP**  (DMRI, Comms) | Admin. /Non admin. |
| **Objectif 6 :**  Le réseau de Sites Ramsar s’accroît considérablement en termes de superficie, de nombre de sites inscrits et de connectivité écologique, en particulier par l’ajout de types de zones humides sous-représentés, y compris dans des écorégions sous-représentées, et de sites transfrontières. | 2.4 : Effectuer et partager une analyse pour identifier les types de zones humides sous-représentés tels que les tourbières.  (Résolution VIII.11. 2002)  (Auparavant Activités 6.1 et 6.4 du PT) | Les travaux commencent pour analyser et identifier les types de zones humides sous-représentés dans le réseau des zones humides d’importance internationale. | Travaux en progrès pour analyser et identifier les types de zones humides sous-représentés dans le réseau des zones humides d’importance internationale. | En 2017, analyse terminée pour les Sites Ramsar d’Afrique, région pilote. Elle montre les zones humides sous-représentées suivantes : tourbières (6,7%), deltas (5,42%), karst (0,22%).  L’étude pilote a également montré l’absence d’une méthode scientifique de définition de la sous-représentation.  Pas d’autre action. |  | **DSP/ Responsable TI**  (GEST, Équipes régionales, Comms) | Admin. |
| 2.5 : Gérer et traiter les inscriptions et mises à jour de Sites Ramsar, garantir des données et cartes complètes sur le SISR.  (Résolution XII.6 par. 12)  (Auparavant Activités 6.3 et 6.4 du PT)  (Doc. SC53-03 : Objectif 3.3 du Plan d'action de CESP) | En cours | Toutes les FDR dûment remplies et mises à jour; toute l’information sur les Sites Ramsar résumée et mise à disposition; lettres et certificats délivrés. Augmentation en termes de superficie et de nombre de sites Ramsar inscrits, en particulier par l'ajout de types de zones humides sous-représentés, y compris dans des écorégions sous-représentées, et de sites transfrontières. | En cours  La 54e Réunion du Comité permanent demande un suivi avec les PC pour compléter l’information sur les 33 sites identifiés. | Toutes les FDR remplies et à jour.  L’information sur tous les Sites Ramsar résumée et mise à disposition.  Lettres et certificats envoyés.  Augmentation du nombre et de la superficie des zones humides inscrites comme Sites Ramsar, en particulier les types de zones humides sous-représentés dans des écorégions sous-représentées et les sites transfrontières.  Rapport à la 54e Réunion du Comité permanent. | **Équipes régionales / Responsable TI**  (RD, Comms) | Admin. |
| Sur demande des PC, fournir une assistance technique pour l’inscription, sur la Liste de Ramsar d’au moins une tourbière correspondant aux critères pour sensibiliser à l'utilisation rationnelle des tourbières et à leurs services (Résolution XII.11 par. 22, GEST tâche 1.2). | Nombre de demandes de PC pour un appui technique à l’inscription sur la Liste de Ramsar de tourbières convenant à la sensibilisation. | La Résolution XII.11 encourage les PC : chaque pays devrait inscrire au moins un site de tourbière pour renforcer la sensibilisation.  Projet de résolution révisé à la 21e réunion du GEST. | Nombre de nouvelles tourbières inscrites comme Sites Ramsar convenant à la sensibilisation. | **Équipes régionales/ DSP** | Admin./Non admin. |
| 2.6 : Aider les Parties contractantes à mettre à jour les FDR au moins tous les six ans.  (Résolution VI.13)  (Auparavant Activité 6.2 du PT)  (Doc SC53-03 :Objectif 3.3 du Plan d'action de CESP) | Faire en sorte que toutes les anciennes versions hors ligne des FDR soient transférées en FDR en ligne.  Rappeler aux Parties contractantes de mettre à jour leurs FDR obsolètes.  Aider les Parties contractantes à mettre à jour les FDR obsolètes, y compris les cartes et fichiers SIG manquants (p. ex., en fournissant des fonds et de l'expertise).  Promouvoir les vidéos de formation relative aux FDR auprès des Parties contractantes. | Toutes les anciennes versions hors ligne de FDR ont été transférées à des FDR en ligne.  Nombre de PC ayant commencé leurs travaux pour mettre à jour leurs FDR obsolètes après rappel des Équipes régionales.  Nombre de réponses aux demandes des PC pour un appui à la mise à jour de leurs FDR obsolètes. | Rappel avant la COP13 envoyé aux PC qui n’ont pas mis à jour leurs FDR.  La 54e Réunion du Comité permanent priée de rappeler aux PC de 1567 sites que des mises à jour de FDR sont requises pour permettre au Secrétariat de mettre à jour la base de données en 2019.  Projet pilote lancé pour inclure des informations SIG sur les Sites Ramsar là où elles font défaut. L’utilisation des informations Ramsar pour les rapports, par la base de données sur les aires protégées WCMC/WDPA sera ainsi renforcée.  Environ 400 sites de 56 PC ont été travaillés en 2017.  Environ 200 courriels de l’administration du SISR comme appui technique aux PC.  Webinaires tutoriels (voir C6) et formation en personne.  Partager l’expérience du projet pilote avant mars 2018 pour permettre aux PC d’utiliser le même processus pour soumettre les limites des sites. | Formation au SISR menée.  Examen opportun des données sur les sites fournies par les PC. | **DSP/ Équipes régionales / Responsable TI** | Admin. |

**But 3 : Utiliser toutes les zones humides de façon rationnelle**

| **Objectif** | **Activité triennale** | **Activité 2017** | **Indicateur 2017** | **Activité 2018** | **Indicateur 2018** | **Chef d’équipe\* (contributeurs)** | **Poste budgétaire administratif/ Non administratif** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Objectif 8 :** Les inventaires nationaux des zones humides sont commencés, terminés ou mis à jour et diffusés et utilisés pour promouvoir la conservation et la gestion efficace de toutes les zones humides. | 3.1 : Aide aux PC pour formuler et appliquer leur planification dans toute la mesure du possible, en vue de garantir l’utilisation rationnelle des zones humides de leur territoire (Art. 3.1)  Prier les PC de reconnaître officiellement leurs zones humides comme remplissant les critères d’inscription comme Site Ramsar  (Résolution VI.12 2002)  (Doc. SC53-03 : Objectif 3.3 du Plan d'action de CESP) | Communiquer aux PC les informations identifiant de nouveaux espaces de zones humides qui méritent de devenir des Sites Ramsar, toutes les menaces pesant sur ces sites, et encourager les PC à inscrire ces zones humides et à garantir que les sites soient gérés selon le principe d’utilisation rationnelle. | Nombre de zones humides identifiées comme remplissant les critères d’inscription et PC encouragées à reconnaître ces sites et à garantir leur gestion selon le principe d’utilisation rationnelle. | Communiquer aux PC des informations identifiant de nouvelles zones humides méritant de devenir des Sites Ramsar, toutes les menaces pesant sur ces sites et encourager les PC à inscrire ces zones humides et à faire en sorte que les sites soient gérés selon le principe d’utilisation rationnelle. | Nombre de zones humides identifiées comme remplissant les critères d’inscription et PC encouragées à reconnaître ces sites et à garantir leur gestion selon le principe d’utilisation rationnelle. | **DSP/ Équipes régionales** | Admin. |
| 3.2 : Aider les PC à élaborer ou mettre à jour leurs inventaires des zones humides (voir Objectif 8).  (Résolutions X.15, VIII.6 et Manuel Ramsar 15) | Identifier les PC qui ont besoin d’un appui pour élaborer ou mettre à jour leurs inventaires des zones humides. | Nombre de PC identifiées auxquelles fournir un appui pour mettre à jour leurs inventaires des zones humides. | Rapport mis à jour sur les inventaires des zones humides (actuellement 71) selon les Rapports nationaux à la COP13.  Entreprendre une étude des inventaires existants et élaborer de meilleures pratiques ainsi qu’un processus modèle pour dresser de bons inventaires des zones humides selon la définition Ramsar, en lien avec les RN et l’ODD 6.6.1.  Rapport technique sur l’observation de la Terre et le potentiel de l’imagerie par satellite pour faciliter les inventaires des zones humides pour les PC.  Engagement continu pour les ODD 6.6.1 et 15.1/15.2 auprès de l’IAEG-ODD, le PNUE et d’autres acteurs pour établir le lien avec les Rapports nationaux Ramsar. | Inscription du statut des inventaires des zones humides dans les rapports d’application mondiaux et régionaux de la Convention pour la COP13 et l’Indicateur 6.6.1.  Nombre de PC aidées à élaborer et mettre à jour leur inventaire des zones humides.  Ramsar participe aux travaux sur les indicateurs des ODD. | **DSP/ Équipes régionales** | Admin./Nonadmin. |
| Fournir un appui aux PC directement et via les partenariats pour leur inventaire des zones humides (p. ex., fonds et expertise). | Nombre de PC soutenues pour mettre à jour leurs inventaires des zones humides. |
| Participer aux travaux sur les ODD pour positionner le processus Ramsar en vue de mesurer l’étendue des écosystèmes relatifs à l’eau (voir Objectif 18). | Ramsar participe pour l’étendue des écosystèmes relatifs à l’eau en appui aux indicateurs des ODD. |
| Publier et promouvoir de bons exemples d’inventaires sur le site web, comprenant aussi des tourbières (Doc. SC53-03 : Objectif 3.3 du Plan d’action de CESP). | Nombre de nouveaux inventaires promus et publiés sur une page dédiée du site web de Ramsar. |
| **Objectif 9 :**  L'utilisation rationnelle des zones humides est renforcée par la gestion intégrée des ressources à l’échelle qui convient, notamment celle d’un bassin versant ou le long d’une zone côtière. | 3.3 : Diffuser les Manuels Ramsar, Fiches techniques, Notes d'information et autres produits du GEST sur les orientations relatives à l'eau et la gestion intégrée des ressources (voir Objectif 2).  (Résolution IX.1 Annexes A et C, Résolution XI.21)  (Auparavant Activité 2.1 du PT) | En cours (voir Objectif 2). | Section « Utilisation rationnelle » créée sur le site web de Ramsar et les travaux ont commencé pour télécharger les orientations Ramsar pertinentes sur cette nouvelle section. | Le Secrétariat cherchera à obtenir des orientations du GEST et des PC à la 54e Réunion du Comité permanent et à la COP13 pour renforcer l’harmonisation du matériel actuel avec les ODD. | Orientations Ramsar sur l'attribution et la gestion de l'eau pour les écosystèmes diffusées à toutes les Parties contractantes et disponibles dans la section « gestion de l'eau » du site web de Ramsar.  Les CN-CESP sont priés de diffuser du matériel et de faire rapport à ce sujet. Commentaires reçus, analysés, et résumé des résultats publié. | **SGA, DSP, CRP Amériques** | Admin. |
| 3.4 : Promouvoir les outils Ramsar sur les zones humides et l'eau, et les flux environnementaux.  (Résolution XII.12 par.24): « …lignes directrices pour l’élaboration de plans d’action mondiaux aux fins de conserver l’eau nécessaire au maintien de l’utilisation rationnelle des zones humides »)  (Auparavant Activités 9.1 et 9.2 du PT) | GEST tâche 4.1, rapport conjoint sur les flux environnementaux avec le WWF. | Outils Ramsar sur les zones humides et l'eau, et les flux environnementaux : disponibles et diffusés sur le site web de Ramsar. | Note d’orientation publiée et diffusée. | Outils Ramsar sur les zones humides et l'eau, et les flux environnementaux : disponibles et diffusés sur le site web de Ramsar.  Note d’orientation diffusée auprès des PC et partenaires; lancée avec OIP et autres partenaires; mise à disposition en ligne. | **DSP** (WWF, GEST) | Admin. |
| **Objectif 10 :**  Les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales qui présentent un intérêt pour l’utilisation rationnelle des zones humides et leur utilisation coutumière durable des ressources des zones humides, sont documentées, respectées, soumises aux dispositions de la législation nationale et aux obligations internationales en vigueur, et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l’application de la Convention, avec la participation pleine et effective des peuples autochtones et des communautés locales, à tous les niveaux pertinents. | 3.5 : Mettre en œuvre le projet « Patrimoine naturel et culturel des zones humides » financé par la Fondation MAVA.  Réseau culturel Ramsar chargé d'élaborer des orientations, des études de cas sur l'intégration des valeurs culturelles par les Parties contractantes, et de contribuer à l'élaboration d'indicateurs pour l'Objectif 10 du PS4.  (Auparavant Activité 10.1 du PT) | Réseau culturel Ramsar chargé d'élaborer des orientations, des études de cas sur l'intégration des valeurs culturelles par les Parties contractantes, et de contribuer à l'élaboration d'indicateurs pour l'Objectif 10 du PS4. | Orientations, outils et études de cas publiés sur le site web de Ramsar. Nombre de Bulletins culturels Ramsar produits et diffusés.  Travaux commencés pour élaborer des lignes directrices, des études de cas sur l’intégration des valeurs culturelles. | Mettre en œuvre la Décision SC53-15,  compléter et publier le rapport demandé dans la Résolution XII.2, par. 20, sur les relations entre les peuples autochtones et les communautés locales et les zones humides. | Rapport publié sur le site web de Ramsar | **Admin. Culture & moyens d’existence/**  **CRP, SGA, SG** | Admin /Non admin. |
| 3.6 : Compiler les données sur les liens qu'entretiennent les peuples autochtones et les communautés locales avec les zones humides.  (Résolution XII.2 par. 20)  (Auparavant Activité 10.2 du PT)  (Doc. SC53-03 : Objectif 1.5 du Plan d'action de CESP) | Compiler les données des Rapports nationaux et autres rapports sur la mise en œuvre de l'Objectif 10 du PS4. | Travaux commencés pour compiler les informations des rapports sur l’application de l’Objectif 10 du PS4. | Voir 3.4. | Données compilées des Rapports nationaux et autres rapports sur l’application de l’Objectif 10 du PS4. | **Admin. Culture & moyens d’existence /**  **CRP, SGA** | Non admin./ Admin. |
| 3.7 :Soutenir les travaux du GEST en intégrant les valeurs multiples des zones humides et l'utilisation rationnelle des zones humides.  (Auparavant Activité 10.3 du PT) | Préparer un document d'orientation axé sur l’intégration des valeurs multiples des zones humides dans la prise de décisions. | Document d'orientation publié et diffusé sur l’« intégration des valeurs multiples des zones humides dans la prise de décisions ». | Voir 4.1 | Voir 4.1 | **Responsable GEST/ Comms** | Admin. |
| **Objectif 11 :**  Les fonctions, services et avantages des zones humides sont largement démontrés, documentés et diffusés. | 3.8 : Soutenir les travaux du Comité consultatif indépendant (CCI) du programme Ramsar pour le label Ville des Zones Humides accréditée afin de mettre en œuvre le processus d'accréditation des villes.  Candidatures reçues et CCI aidé pour la gestion des demandes et faire rapport au Comité permanent et à la COP.  Élaborer un réseau mondial en ligne de villes ayant obtenu le Label « Ville des Zones Humides accréditée par la Convention de Ramsar ».  (Résolution XII.10 par. 16)  (Auparavant Activité 16.6 du PT) | Faciliter les travaux du CCI liés au Label Ville des Zones Humides : aider le CCI à formuler un appel à candidatures, organiser des appels, fournir des informations pertinentes pour permettre aux Parties de soumettre leurs candidatures, le cas échéant.  Préparer le rapport pour la 53e Réunion du Comité permanent. | Le Secrétariat annonce un appel à propositions pour le programme Ville des Zones Humides accréditée par la Convention.  Nombre de réponses aux demandes d’appui des PC pour remplir les formulaires de candidature.  Nombre de candidatures reçues pour le Label Ville des Zones Humides. | Rapport du CCI à la 54e Réunion du Comité permanent et à la COP13 soutenu.  Appui à la communication – conformément à la résolution. | Nombre de villes ayant reçu le label « Ville des Zones Humides » de Ramsar à la COP13.  Rapport du CCI à la 54e Réunion du Comité permanent et à la COP13 présenté. | **SG/SGA/CRP** | Admin. |
| 3.9 : Soutenir les activités au titre du But 6 du Plan d’action de la CESP « Appliquer des programmes, projets et campagnes ciblant différents secteurs de la société pour renforcer la sensibilisation, l’appréciation et la compréhension des zones humides et des services écosystémiques qu’elles fournissent »  (Doc. SC53-03 : Objectifs 6.1; 6.3; 6.4; 3.5; 8.4 du Plan d'action de CESP) | S’appuyer sur les activités de la JMZ et collaborer avec Star Alliance pour une participation plus étroite à cet événement.  Élaborer un modèle pour planifier les activités de communication pour la COP13. | Plan d’activités élaboré avec Star Alliance sur les moyens d’engager plus étroitement leurs transporteurs avec la JMZ. | Fin de l’appui de Star Alliance. | Six vastes programmes, projets et campagnes de sensibilisation aux zones humides, y compris la JMZ, entrepris et une campagne pour la COP13. | **Comms** | Admin /Non admin. |
| Modèle produit pour planifier les activités de communication de la COP13. | Visibilité et reconnaissance mondiales pour l’importance de la COP13 et des sujets clés associés. |
| Rassembler des informations sur des fiches concernant les valeurs économiques des zones humides et les Solutions naturelles. | Les travaux ont commencé pour produire une fiche sur les valeurs économiques des zones humides et élaborer des fiches sur les Solutions naturelles. | Transformer en d’autres produits ciblés (fiches) sur différents publics. | Fiche produite sur la valeur monétaire des zones humides et trois fiches élaborées sur les Solutions naturelles. |
| Sur le site web de Ramsar, créer une galerie de photos de la JMZ et une section vidéo facilement accessible. | Œuvrer pour créer une galerie de photos de la JMZ et une section vidéo facilement accessible. | Maintenir et enrichir la galerie de photos. | Le site web contient une bibliothèque photographique riche de 1300 photos et une section vidéo. Ces ressources sont visionnées 5000 fois par mois. |
| Élaborer l’information à la presse pour la Convention en organisant des conférences et des points de presse, selon les besoins. Préparer de fréquents communiqués de presse. | Un dossier de presse préparé, traduit et diffusé largement. 150 nouvelles publiées sur le site web durant la période triennale.  Nombre d’histoires de CESP diffusées illustrant comment l’intégration de la CESP peut améliorer la gestion des zones humides. | Entreprendra des activités d’information des médias appropriées. | Dossier de presse élaboré, traduit et diffusé largement. 150 nouvelles publiées sur le site web durant la période triennale. |
| **Objectif 12 :**  Les zones humides dégradées sont en cours de restauration, la priorité étant donnée aux zones humides importantes pour la conservation de la biodiversité, la prévention des risques de catastrophe, les moyens d’existence et/ou l’atténuation des changements climatiques et l’adaptation à ces changements. | 3.10 : Mener des campagnes de sensibilisation à l'importance de la conservation, de la restauration et de l'utilisation rationnelle des zones humides pour la prévention des risques de catastrophe.  (Résolution XII.13, par. 22)  (Auparavant Activité 12.1 du PT) (Doc. SC53-03 :  Objectif 6.1 du Plan d'action de CESP) | Organiser la JMZ 2017 sur les zones humides et la prévention des risques de catastrophe.  Déclaration et Note d’orientation publiées le 13 octobre | Nombre de rapports de campagne et produits reçus pour la JMZ 2017. | Le thème de la JMZ change en 2018 de sorte que l’activité doit s’adapter.  Voir 3.8. | Nombre de rapports de campagne et produits reçus pour la JMZ 2018. | **Comms /DMRI** | Non admin. |
| 3.11 : Participer au processus pertinent d'élaboration de la politique sur la prévention des risques de catastrophe et les changements climatiques afin de promouvoir la conservation et la restauration des zones humides.  (Résolution X.24, par. 33, 45, 46) | Aider les Parties contractantes à intégrer les questions liées aux zones humides dans leurs indicateurs des ODD et les Contributions déterminées au niveau national (CDN).  Souligner le rôle de la conservation et de la restauration des zones humides pour le programme sur les changements climatiques à la COP23 de la CCNUCC. | Nombre de Parties contractantes ayant reçu des orientations sur l'intégration des zones humides dans les indicateurs nationaux des ODD et les CDN.  Nombre de contributions à la discussion et aux résultats de la COP23 concernant le rôle de la conservation et de la restauration des zones humides pour le programme sur les changements climatiques | Voir 1.3.  Engagement permanent avec le Partenariat international pour le carbone bleu, l’Initiative mondiale pour les tourbières avec des PC pour intégrer les questions relatives aux zones humides dans les CDN 2020.  Examiner l’engagement auprès de la CNULD, en particulier pour ce qui concerne l’ODD 15.3.1, y compris pour rapport au Forum politique de haut niveau en 2018 et éventuellement pour soutenir les PC pour les indicateurs de lutte contre la désertification. | Nombre de Parties contractantes ayant reçu des orientations sur l'intégration des zones humides dans les indicateurs nationaux des ODD et les CDN. | **DSP/CRP** | Admin. |
| 3.12 : Soutenir le GEST dans sa tâche 3.1 « Document d’orientation et outils sur l’évaluation et la valorisation des services écosystémiques des zones humides ».  (Doc. SC53-03 : Objectif 9.2 du Plan d'action de CESP) | Soutenir le GEST dans sa tâche 3.1 « Document d’orientation et outils sur l’évaluation et la valorisation des services écosystémiques des zones humides ». | Travaux en cours pour rédiger la Note d’orientation et les outils sur l’ « Évaluation et valorisation des services écosystémiques des zones humides ». | Pas d’autre action. | Nombre de décideurs informés et document d'orientation diffusé. | **Responsable GEST** | Admin. |
| **Objectif 13 :**  Les pratiques de secteurs clés, tels que l’eau, l’énergie, les mines, l’agriculture, le tourisme, le développement urbain, l’infrastructure, l’industrie, la foresterie, l’aquaculture et la pêche, touchant aux zones humides, sont plus durables et contribuent à la conservation de la biodiversité et aux moyens d’existence des êtres humains. | Référence But 1, Objectifs 1 et 2.  (Auparavant Activités 13.1 et 13.2 du PT) |  |  |  |  |  |  |

**But 4 : Améliorer la mise en œuvre**

| **Objectif** | **Activité triennale** | **Activité 2017** | **Indicateur 2017** | **Activité 2018** | **Indicateur 2018** | **Chef d’équipe\* (contributeurs)** | **Poste budgétaire administratif/ Non administratif** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Objectif 14 :**  Des orientations scientifiques et des méthodologies techniques, aux niveaux mondial et régional, sont préparées sur différents sujets et mises à la disposition des décideurs et praticiens sous une forme et dans un langage appropriés. | 4.1 : Aider le GEST à mener à bien son plan de travail triennal :   * Faciliter la préparation et la production des résultats prioritaires au titre des tâches hautement prioritaires selon le plan de travail (SoWWS +8). * Veiller à ce que les produits du GEST soient conformes avec son plan de travail et adaptés au public cible. * Traduire et diffuser les résultats/ orientations au public cible (Résolution XII.5 par. 20 et 22).   Intégrer le site web du GEST site dans le site web de Ramsar (Résolution XII.9 Objectif 9.4).  (Auparavant Activités 14.1 et 14.6 du PT)  (Doc. SC53-03 : Objectifs 9.2; 9.3; 9.4; 2.1 du Plan d'action de CESP) | Production des résultats suivants :   * GWO/SoWWS * Note d'orientation sur la prévention des risques de catastrophe * Note d'orientation sur les valeurs multiples des zones humides * Note d'information sur les inventaires de tourbières tropicales * Note d'orientation sur la restauration dans le contexte des changements climatiques * Analyse des Missions consultatives Ramsar et rapport * Note d'orientation sur les incitations à la restauration * Panoplie d'outils en ligne sur la gestion * Projets de résolutions sur les tourbières et priorités futures du GEST avec les PC intéressées.   RTR sur l’Observation de la Terre  Note: les produits pertinents seront disponibles aux réunions préparatoires régionales pour la COP  Site web du GEST intégré dans le site web principal de Ramsar  Espace de travail du GEST maintenu et administré  Représentant CESP du Secrétariat participe à toutes les réunions du GEST et du Comité permanent | Nombre de participations à d'autres organismes et processus techniques pertinents et activités conjointes élaborées pour renforcer le niveau de participation. | Produits du GEST présentés selon le plan de travail revu durant le GEST21, communiqués à la 54e Réunion du Comité permanent et diffusés.  GWO/SoWWS finalisés ainsi que les produits d’appui (notes techniques, stratégie de communication).  Note d’information sur les inventaires de tourbières tropicales finalisée durant le GEST21.  Note d’information sur la restauration finalisée durant le GEST21.  Analyse MCR et rapport finalisés et produits dérivés (Note d’orientation, Note d’information) préparés.  Outils de gestion en ligne mis à jour.  Projets de résolutions revus.  Rapport technique finalisé. | Produits hautement prioritaires finalisés et publiés à temps conformément à la Résolution XII.5.  Les projets de résolutions mis en ligne avant le 23 janvier 2018, trois mois avant la 54e Réunion du CP.  Pour la COP13, les produits clés disponibles pour les publics cibles.  GWO/SoWWS, Notes d’information et Notes d’orientation disponibles. | **DSP/ Responsable GEST** (Comms, CRP) | Admin. /Non admin. |
| 4.2 : Coopération et participation à d'autres organismes et processus techniques : organes consultatifs scientifiques des conventions relatives à la diversité biologique (CSAB), IPBES, organismes techniques d'autres AME. | Participer à la réunion IPBES-5 et AME, ainsi qu'aux réunions du SBSTTA. | Nombre de participations à d'autres organismes et processus techniques pertinents et activités conjointes élaborées pour renforcer le niveau de participation : Contributions fournies sur des questions clés. | Participation à la plénière de l’IPBES.  Contribution continue aux processus stratégiques. | Nombre de participations à d'autres organismes et processus techniques pertinents et activités conjointes élaborées pour renforcer le niveau de participation.  Contributions fournies sur des questions clés. | **DSP/ Responsable GEST**  (CRP, SG) | Admin. |
| **Objectif 15 :**  Les initiatives régionales Ramsar, avec la participation et l’appui actifs des Parties de chaque région, sont renforcées et deviennent des outils efficaces, contribuant à l’application pleine et entière de la Convention. | 4.3 : Œuvrer avec les OIP et autres partenaires pour soutenir l'établissement de nouvelles initiatives régionales et consolider celles qui existent déjà.  Préparer une évaluation annuelle et des rapports pour le Comité permanent et la COP13.  (Résolution XII.8 par. 12, 19, 21 et 24)  (Auparavant Activité 15.1 du PT) | Appuyer les réunions et activités des initiatives régionales et le Groupe de travail du Comité permanent sur les initiatives régionales.  Préparer une évaluation annuelle et un rapport pour la 53e Réunion du Comité permanent (Décision SC52-19). | Nombre de nouvelles initiatives régionales établies.  Nombre de réponses aux demandes d’appui des initiatives régionales.  Nombre de réponses aux demandes d’appui du Groupe de travail du Comité permanent sur les initiatives régionales.  Évaluation annuelle et rapport fournis de manière opportune à la 53e Réunion du Comité permanent. | Participation régulière et interactions avec les organes directeurs des IRR (19).  Rapport annuel à fournir à la 54e Réunion du Comité permanent. | Réponses opportunes aux demandes d’appui des initiatives régionales.  Réponses opportunes aux demandes d’appui du Groupe de travail du Comité permanent sur les initiatives régionales.  Évaluation annuelle et rapport fournis de manière opportune à la 54e Réunion du Comité permanent et à la COP13 (Résolution XII.8.24). | **CRP** | Admin /Non admin. |
| 4.4 : Faciliter le renforcement des capacités et la diffusion des informations sur les initiatives régionales.  (Résolution XII.8 par. 18 et 20)  Pour d'autres activités particulières liées aux Centres régionaux Ramsar, voir Objectif 4.4 du Plan de travail de CESP.  (Référence à l'Objectif 19)  (Auparavant Activité 15.2 du PT) (Doc. SC53-03 :  Objectif 1.4 du Plan d’action de CESP) | Élaborer des lignes directrices générales relatives à la communication pour les Parties contractantes et les initiatives régionales. Faciliter les cours de formation et les ateliers. Sous-page sur les initiatives régionales mise à jour sur le site web de Ramsar.  Encourager les IRR à établir des sites web à jour, liés au site web de Ramsar.  Encourager les IRR à rendre compte de leurs activités et réalisations pour que celles-ci puissent figurer sur le site web de Ramsar. | Lignes directrices relatives à la communication élaborées et distribuées à toutes Parties contractantes et initiatives régionales.  Sous-page sur les initiatives régionales à jour sur le site web de Ramsar.  Nombre d’initiatives régionales ayant des sites web actifs et à jour.  Nombre d’activités d’initiatives régionales signalées sur le site web de Ramsar.  Page spécifique avec les liens des IRR et leur matériel sur le site web de Ramsar. | Rappel aux IRR de respecter les lignes directrices sur l’image de Ramsar.  Contact régulier avec les IRR – et appui aux IRR.  Mises à jour et nouvelles des IRR publiées sur le site web de Ramsar.  Fournir un orateur pour les réunions pré‑COP et pendant la COP13 pour les IRR.  Voir 3.3 – Rapport annuel sur les IRR à la 54e Réunion du Comité permanent. | Lignes directrices relatives à la communication élaborées et distribuées à toutes les Parties contractantes et initiatives régionales.  Nombre d’activités d’initiatives régionales signalées sur le site web de Ramsar. | **CRP/ Comms** | Admin. |
| **Objectif 16 :**  La conservation et l’utilisation rationnelle des zones humides sont connues de tous grâce à la communication, au renforcement des capacités, à l’éducation, la sensibilisation et la participation du public. | 4.5 : Préparer, produire, diffuser et suivre le matériel de la JMZ pour la période triennale.  Promouvoir des programmes et campagnes de sensibilisation entrepris avec les Parties contractantes et divers partenaires, axés sur l'utilisation des réseaux sociaux  (Résolution XII.9 Objectif 6.1)  (Auparavant Activité 16.1 du PT) (Doc. SC53-03 : Objectifs 1.6; 1.4 du Plan d'action de CESP) | Préparation, production, diffusion et suivi des matériels pour la JMZ 2017.  Rapport d’évaluation intégral sur la JMZ à préparer.  Promotion des campagnes/activités des Parties contractantes | Tout le matériel de la JMZ 2017 produit et mis à disposition à temps pour les PC et les différents acteurs Ramsar.  Rapport sur la JMZ publié. | Augmenter le nombre d’activités et l’activité sur les réseaux sociaux de 10%. | Nombre d’activités.  Nombre de téléchargements.  Mesures de l’utilisation par les médias. |  | Non admin. |
| Élaborer la base de données mondiale Ramsar (pour une diffusion plus efficace) | Différentes bases de données intégrées en une seule. | Base de données à lancer en mars et mise à l’essai. | Base de données utilisée à la COP13. | **Comms**  (Équipes régionales) | Admin. |
| 4.6 : Mettre en œuvre le Plan d'action de CESP pour aider le réseau de la CESP à devenir opérationnel, y compris en :   * développant le site web de Ramsar pour qu'il soit adapté aux besoins et devienne une plateforme utile de partage de l'information et de ressources; * renforçant les capacités des Correspondants nationaux grâce à une formation, à des panoplies d'outils, à des modèles, au partage de l'information et aux médias; * définissant des orientations pour les praticiens de CESP.   (Résolution XII.9 Objectif 1.4, Résolution XII.9 Objectif 3.3)  (Auparavant Activités 1.3 et 16.7 du PT)  (Doc. SC53-03 : Objectifs 3.3; 4.3; 8.1 du Plan d'action de CESP). | Panoplie d'outils sur la gestion des zones humides (par le GEST) publiée sur le site web de Ramsar (voir Objectifs 5 et 7 du But 2 Activités 2.1-2.3).  Diffuser des informations sur les possibilités de formation et de renforcement des capacités et sur le partage de l'information.  Gérer et utiliser les listes de courrier de la CESP pour fournir des outils appropriés aux Parties contractantes.  Matériel d’éducation aux zones humides promu et diffusé.  Bibliothèque en ligne de documents Ramsar officiels et non officiels traduits par les soins des gouvernements.  Inclure des modules de formation sur la plateforme InforMEA.  Élaboration d’une section du site web de Ramsar pour le matériel pédagogique et de formation (au moins 30% des ressources sont mobilisées). | Outils sur la gestion des zones humides publiés sur le site web de Ramsar.  12 possibilités de formation et de renforcement des capacités et d’échange d’informations partagées sur le site web de Ramsar.  28 messages sur la liste de courrier de la CESP annonçant les outils appropriés au Comité permanent.  Matériel d’éducation aux zones humides promu et distribué.  100 documents accessibles sur le site web de Ramsar (à condition que les Parties fournissent ces documents au Secrétariat).  Modules de formation inclus sur la plateforme InforMEA.  Élaboration d’une section du site web de Ramsar pour le matériel pédagogique et de formation (au moins 30% des ressources sont mobilisées). | Le Secrétariat élaborera un plan de renforcement des capacités à l’échelle du Secrétariat.  Le document officiel sur l’accessibilité du site web présenté à la COP13.  Des modules de formation seront inclus dans les activités relatives à InforMEA.  Élaboration d’une section du site web de Ramsar pour le matériel pédagogique et de formation – devrait être fait en 2018/2019. | Plan mis en œuvre.  Nombre de possibilités de formation et de renforcement des capacités disponibles sur le site web et des serveurs de liste pour les CN-CESP.  Liste de la CESP tenue à jour, tous les outils disponibles fournis (en cours).  Des modules de formation seront inclus dans les activités relatives à InforMEA.  Élaboration d’une section du site web de Ramsar pour le matériel pédagogique et de formation – devrait être fait en 2018/2019. | **SG/SGA/DSP/DMRI/Équipes régionales**  (Comms) | Admin. |
| 4.7 : Nombre de possibilités de formation et de renforcement des capacités disponibles sur le site web et des serveurs de liste pour les CN-CESP.  Liste de la CESP tenue à jour, tous les outils disponibles fournis (en cours).  (Doc. SC53-03 :  Objectif 7.5 du Plan d'action de CESP) | Large diffusion de la base de données du programme Wetland Link International (WLI) sur les centres d'éducation aux zones humides, à travers le site web de Ramsar et les serveurs de liste Ramsar. | La base de données du WLI sur les centres d’éducation aux zones humides diffusée sur le site web de Ramsar et sur les serveurs de liste de Ramsar. | Besoins techniques discutés avec le WLI :  devrait être terminé au premier trimestre 2018.  Liée au cadre et plans de renforcement des capacités de 4.6. | Lier à la base de données du WLI établie et placée de manière proéminente sur le site web de Ramsar afin que toutes les PC [170] aient accès à la base de données d’ici à 2018. | **Comms** (CRP) | Admin. |
| 4.8 : Promouvoir la sensibilisation et le renforcement des capacités concernant les fonctions, services et avantages /CESP.  (Doc. SC53-03 : Objectifs 6.1; 3.5 du Plan d'action de CESP) | Voir 4.6 + 4.7  Exemples of meilleures pratiques à intégrer dans le réseau CESP. | Voir 4.6 + 4.7.  12 histoires de CESP diffusées sur les pages CESP du site web de Ramsar et sur des réseaux de courriel appropriés. |  | Voir 4.6 + 4.7. | Comms | Admin. |
| **Objectif 17 :**  Des ressources financières et autres issues de toutes les sources sont mises à disposition en faveur d’une mise en œuvre effective du 4e  Plan stratégique Ramsar 2016-2024. | 4.9 : Mettre en œuvre le plan, réunir des fonds pour les priorités de la COP.  Entreprendre des activités de collecte de fonds pour les réunions préparatoires régionales pour la COP, COP13 et les priorités des Parties contractantes.  (Résolution XII.2, Résolution XII.1) | Élaborer un plan de travail/d'action pour la collecte de fonds, mettre en œuvre la Stratégie de mobilisation des ressources de la Convention  Recueillir des fonds pour les réunions régionales pré-COP et la COP13 | Plan d’appels de fonds élaboré pour les réunions régionales pré‑COP, la COP13 et les priorités des PC.  Sur la base du plan qui précède, les activités d’appels de fonds sont entreprises pour les réunions régionales pré‑COP et la COP13. | Plan de mobilisation des ressources soumis à la 54e Réunion du CP et appliqué.  Objectifs d’appels de fonds exécutés. | Les fonds recueillis permettent à toutes les Parties contractantes éligibles de participer aux réunions pré-COP et à la COP13. | **Responsable des Finances / DMRI**  (CRP) | Admin /Non admin. |
| 4.10 : Travailler avec les Parties contractantes qui ont des arriérés de contributions de plus de trois ans pour identifier des possibilités appropriées de règlement de ces contributions.  (Résolution XII.1 par. 18, Décision SC52-27)  (Auparavant Activité 17.1 du PT) | Contacter les Parties contractantes qui ont des arriérés de contributions de plus de trois ans. | Nombre de PC avec arriérés de contributions contactées et mesures prises pour réduire les arriérés. | Rapport à la 54e Réunion du Comité permanent dans le cadre du rapport sur les finances.  Mise à jour régulière de l’état des contributions sur le site web de Ramsar.  Poursuivre les discussions avec les PC et les Missions permanentes de PC à Genève sur les contributions à payer. | Nombre de Parties contractantes ayant des arriérés de contributions contactées, et mesures prises pour réduire ces arriérés. | **SG/RF/CRP** | Admin. |
| 4.11 : Diffuser des orientations sur la manière de mobiliser des ressources pour intégrer les zones humides dans le programme à l’horizon 2030, y compris des informations sur les sources de financement possibles (FEM, FVC, etc.) (Résolution XII.7), en collaboration avec les OIP et d'autres partenaires pour avoir une plus grande influence.  (Auparavant Activité 1.2 du PT) | Élaborer des orientations sur la manière de mobiliser des ressources pour intégrer les zones humides dans le Programme à l’horizon 2030, y compris des informations sur les sources de financement possibles (FEM, FVC, etc.) en collaboration avec les OIP et autres partenaires. | Orientations pour les PC élaborées et diffusées sur les moyens de mobiliser les ressources pour inclure les zones humides dans le Programme à l’horizon 2030.  Nombre de réponses aux demandes d’appui des PC sur les moyens d’appliquer les orientations ci‑dessus. | Inclus dans plan MR, voir 4.9. | Base de données sur les bailleurs de fonds terminée et mise à la disposition des Parties, outils de mobilisation des ressources terminés et publiés et webinaire sur les appels de fonds fourni aux Parties. | **DMRI** (avec appui des CRP) **Équipes régionales**  **Comms** (Équipes régionales) | Admin /Non admin. |
| 4.12 : Mobiliser des ressources supplémentaires pour la mise en œuvre des orientations et conseils techniques, y compris pour aider les Parties contractantes à appliquer les recommandations sur la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides Ramsar.  (Auparavant Activité 14.5 du PT) | Appels de fonds pour les PC afin d’appliquer les orientations techniques et les avis pour la conservation et l’utilisation rationnelle des zones humides. | Nombre de projets pour lesquels des fonds ont été obtenus pour les PC afin d’appliquer les orientations et les avis techniques en appui à la Convention. | Inclus dans plan MR, voir 4.9. |  | **DMRI/DSP** (SG) | Admin. |
| **Objectif 18 :**  La coopération internationale est renforcée à tous les niveaux. | 4.13 : Voir C8 | Voir C8 | Voir C8 | Voir C8 | Voir C8 | **SG/SGA/CRP** | Admin. |
| 4.14 : Renforcer la collaboration avec les AME (Activités 17.4 à 17.6), l'UICN, le Patrimoine mondial, le PNUE, l'UNESCO, la CEE-ONU, la Banque mondiale, l'OMS, l'OMM, la FAO, le FEM et d'autres.  (Résolutions XI.6, XII.3 par.43 et XII.7)  (Auparavant Activités 18.4 à 18.8 du PT)  (Doc. SC53-03 :  Objectifs 1.5; 3.1; 3.6 du Plan d'action de CESP) | Participer aux réunions du Groupe de liaison sur la biodiversité, du SBBSTA de la CDB, à la COP de la CMS. | Nombre de réunions avec d’autres AME, leurs organes et avec le Groupe de liaison sur la biodiversité. | Participation du Secrétariat à des réunions internationales et régionales pertinentes afin a) d’augmenter la présence de la Convention dans les résultats des réunions, les rapports, auprès des médias externes et autres sources et b) de renforcer la collaboration avec des partenaires clés.  Contributions aux processus synergiques de la CDB, de l’Assemblée des Nations Unies pour l’environnement et du Groupe de liaison sur la biodiversité.  Utilisation des réseaux sociaux pour améliorer la visibilité de la Convention.  Priorités : Forum politique de haut niveau sur les ODD 15 et 6 et les processus liés (en attendant la possibilité de participer); COP de la CCNUCC et de la CDB; Forum mondial sur l’eau; Conseil de l’Arctique.  Exploration des possibilités régionales dans lesquelles la Convention peut avoir un impact accru (p. ex., UE).  Information des Missions à Genève (2) ciblée sur l’organisation de la COP13 et de la 54e Réunion du Comité permanent. Contacts accrus avec les Missions auprès de l’ONU (p. ex., Grulac, États arabes).  Participation à des réunions d’autres AME, de leurs organes et avec le Groupe de liaison sur la biodiversité.  Activités clés dans le cadre de mémorandums d’accord et de plans de travail conjoints avec d’autres AME appliquées.  Réunions dans le contexte d’InforMEA.  Campagne d’information pour la COP13 de Ramsar, le Forum politique de haut niveau, la COP14 de la CDB, la COP23 de la CCNUCC. | Représentation stratégique (nouvelle) de la Convention à des réunions internationales.  Amélioration du profil de la Convention par une plus grande mention dans les résultats des réunions, les rapports, les réseaux externes et autres sources.  Collaboration ciblée avec des processus clés.  Engagement accru auprès des Missions à Genève (nouveau).  Questions incluses dans les processus synergiques de la CDB, l’Assemblée des Nations Unies pour l’environnement, le Groupe de liaison sur la biodiversité.  Nombre de réunions avec d’autres AME, leurs organes et avec le Groupe de liaison sur la biodiversité.  Nombre d’activités clés dans le cadre de mémorandums d’accord et de plans de travail conjoints avec d’autres AME appliquées.  Participation Ramsar à des processus clés et réunions d’AME et d’InforMEA.  Évaluation des campagnes. | **SG/SGA/CRP** (DMRI) | Admin. |
| Mettre en œuvre les activités clés prévues dans les mémorandums d'accord et les plans d'action conjoints. Participer, le cas échéant, à l’Initiative des AME sur l’information et la gestion des connaissances (InforMEA) | Nombre d’activités clés dans le cadre de mémorandums d’accord et de plans de travail conjoints avec d’autres AME appliquées.  Nombre de réunions relatives à InforMEA. |
| S’appuyer sur les relations existantes pour améliorer l’information. | Nombre de campagnes d’information avec des AME. |
| Le Plan stratégique 2016-2024 adopté par la COP12 diffusé et promu | Nombre d’affiches imprimées du Plan stratégique 2016-2024 diffusées et promues. |
| Élaborer des mémorandums d'accord stratégiques et des plans conjoints avec les partenaires clés à l'appui du PS4 et des travaux des Parties contractantes, en priorité les OIP. | Plan de travail conjoint convenu avec les OIP et traduit dans un mémorandum d'accord renouvelé.  Nombre de mémorandums d’accord signés et activités conjointes élaborées et appliquées pour améliorer le taux d’engagement. | Signature du mémorandum d’accord avec les OIP avant la 54e Réunion du Comité permanent et mise en œuvre.  Mémorandums d’accord revus et soumis à la 54e Réunion du Comité permanent avec des orientations indiquant aux partenaires quand les mémorandums d’accord sont requis. | Nombre d’activités dans le plan de travail conjoint appliquées avec les OIP comme reflété dans les mémorandums d’accord renouvelés.  Nombre de mémorandums d’accord stratégiques signés et d’activités conjointes élaborées et appliquées pour augmenter le taux d’engagement. | **SG/SGA/DMRI/ DSP/CRP** | Admin. |
| 4.15 : Fournir un appui technique aux PC pour l’intégration des ODD au niveau national, p. ex., partage des données rassemblées sur 6.6.1. Rapport du Secrétariat à la COP13 sur les possibilités pour la Convention de renforcer encore sa contribution au Programme de développement durable post‑2015 et aux ODD.  (Résolution XII.3, par. 41)  (Doc. SC53-03 : Objectif 3.1 du Plan d'action de CESP). | Participer à l'équipe spécialisée sur les indicateurs de l'ODD 6.6.1 et autres indicateurs pertinents. Œuvrer avec les Parties contractantes à la transmission d'informations sur l'étendue des zones humides. Préparer une panoplie d'outils pour appuyer la contribution des Parties contractantes et faire rapport sur les ODD. | Contributions Ramsar fournies à l’équipe pour l’indicateur 6.6.1 des ODD.  Lignes directrices pour soutenir les Parties contractantes en matière de fourniture d’informations sur l’étendue des zones humides.  Outils préparés pour soutenir les PC en matière de rapport sur les ODD. | Voir C8 + 1.3  Contributions à l’équipe responsable de l’indicateur 6.6.1 et directement au PNUE conformément à la Décision SC53-57 (2017).  Participation aux réunions du Groupe d’experts interagences sur les Objectifs de développement durable et à l’équipe de l’objectif pour l’indicateur 6.6.1 et d’autres. Préparer l’information pertinente pour le Forum politique de haut niveau et d’autres rapports pertinents sur les ODD.  Soumettre le document à la 54e Réunion du Comité permanent et à la COP13 en réponse à la Résolution XII.3.  Brochure publiée pour illustrer les liens entre PS4 et les ODD. | Voir C8 + 1.3  Infographie et brochure pour démontrer comment le PS4 soutient les ODD.  Toutes les PC ont accès aux outils et contribuent aux ODD relatifs aux zones humides.  Rôle visible de Ramsar par rapport à l'ODD 6.6.1 selon la Décision SC53-17.  Rapport sur l'étendue des zones humides fondé sur les rapports pour la COP13 pour l’indicateur 6.6.1, le Forum politique de haut niveau et autres rapports pertinents des ODD. | **DSP**  (SG/SGA/CRP) | Admin /Non admin. |
| **Objectif 19 :**  Le renforcement des capacités pour l’application de la Convention et du 4e Plan stratégique Ramsar 2016-2024 est amélioré. Donner la priorité aux pays moins développés et examiner les possibilités d’apprentissage sud-sud. | 4.16: Élaborer des programmes sur le renforcement des capacités dans toutes les régions sur les priorités clés, p. ex., Intégration des ODD, changements climatiques, inventaires des tourbières, efficacité de la gestion.  Mettre au point des panoplies d'outils sur les thèmes clés.  Soutien à la formation au niveau régional.  Évaluation nécessaire  (Doc. SC53-03 :  Objectifs 4.2; 4.3, 4.4 du Plan d'action de CESP). | Faciliter le renforcement des capacités dans les régions (voir Objectif 16: site web, pages ODD, panoplie d'outils sur la gestion par le GEST, études de cas sur les tourbières, formation SISR) | Nombre de possibilités de renforcement des capacités disponibles pour les PC, en particulier celles de pays moins développés, en coopération avec les initiatives régionales, les OIP et d’autres partenaires. | Élaborer et mettre en œuvre le plan de renforcement des capacités à l’échelle du Secrétariat. | Voir Objectif 16. | **CRP/DSP/** **Comms**  (SG, SGA) | Admin /Non admin. |

**Annexe 2**

**Structure et présentation proposées pour le Plan triennal intégré pour 2019-2021**

1. L’atelier qui a réuni tout le personnel du Secrétariat en janvier 2017 et qui est décrit dans le document SC53-09, a conclu que le Secrétariat a besoin d’un meilleur cadre pour exercer le suivi de ses fonctions centrales et de ses engagements ainsi que de sa réponse aux demandes des Parties contractantes (PC). Collectivement, le personnel du Secrétariat a élaboré une présentation et une structure révisées pour le Plan triennal intégré 2019-2021, qui répondent à cette conclusion et sont mieux adaptées aux besoins du Secrétariat et qui reflètent les enseignements acquis avec l’application du Plan triennal pour 2016-2018.

2. Le processus de révision des Plans annuels 2017 et 2018 soulignait que la présentation actuelle n’est pas idéale. Il est, certes, logique de structurer autour des buts et objectifs du 4e Plan stratégique (PS4), mais ces derniers représentent les objectifs et activités des PC et non les demandes spécifiques faites au Secrétariat ni ses fonctions centrales. La présentation actuelle n’est pas accessible et le langage/la structure du PS4 ne se traduisent pas suffisamment dans des actions pratiques pour le Secrétariat.

3. La décision de proposer un nouveau cadre n’a pas été prise à la légère. Selon certains arguments, le modèle de planification existant pouvait être amélioré et simplifié. Ceci dit, l’élaboration d’une présentation taillée sur mesure pour le Secrétariat se justifie de façon convaincante et renforce l’approche « à l’échelle du Secrétariat ».

4. Le cadre résultant est présenté dans cette annexe. Il est structuré autour des sept fonctions centrales du Secrétariat, aligné sur sa structure institutionnelle et il précise les responsabilités pour la réalisation des résultats et les impacts. Le personnel du Secrétariat a conçu ensemble un but clair pour chacune de ces fonctions. Dans sa forme illustrative actuelle, chaque fonction rassemble des activités clés/priorités à inclure, et à répartir de telle sorte qu’il n’y ait pas de redondance entre les fonctions. Une fois que la Conférence des Parties aura approuvé de nouvelles Résolutions, celles-ci seront reflétées dans le Plan triennal pour 2019-2021 qui sera soumis au Comité permanent. Il est aussi prévu d’examiner le Plan annuel 2018 de façon que les activités et les Décisions/ Résolutions/Buts et Objectifs du PS4 associés soient à leur tour représentés dans le Plan triennal révisé s’il y a lieu, de même que les indicateurs « SMARTer » révisés.

5. La nouvelle présentation sera affinée après la COP13, de sorte qu’elle doit être considérée comme indicative. Toutefois, le Secrétariat est d’avis qu’elle représente un moyen de concevoir le plan de manière intégrée et accessible et qu’elle autorise une mise à jour facile du point de vue de nouvelles Résolutions. L’exercice du Secrétariat a aussi mis en lumière la nécessité de tenir compte des capacités et des lacunes lors de l’élaboration du nouveau Plan triennal.

6. Les tableaux ci-après illustrent de manière indicative les points suivants : 1. Vue d’ensemble des fonctions proposées et leur but; et 2. Exemple illustrant la présentation proposée pour le plan.

*Tableau 1. Vue d’ensemble des fonctions proposées et leur but*

|  |  |
| --- | --- |
| **Fonction** | **But** |
| **1. SERVICES AUX ORGANES DIRECTEUR ET SUBSIDIAIRE ET AUX CONFÉRENCES** | Le Secrétariat veille à l’exécution efficace des processus de prise de décisions et de responsabilité pour soutenir les Parties contractantes. |
| **2. ADMINISTRATION, RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES** | Le Secrétariat veille à la gestion efficace et responsable des ressources, conformément aux politiques et procédures de l’UICN. |
| **3. APPUI À LA MISE EN ŒUVRE** | Le Secrétariat soutient les PC, directement et par son influence, par l’intermédiaire et avec d’autres, pour appliquer la Convention conformément aux instructions de la COP. |
| **4. SERVICES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES** | Le Secrétariat aide les PC à obtenir des orientations scientifiques et techniques du GEST et d’autres organes scientifiques. |
| **5. REPRÉSENTATION, POLITIQUES, ENGAGEMENT/ET COOPÉRATION INTERNATIONALE** | Renforcer la pertinence et la visibilité des zones humides et de la Convention, pour garantir que ces dernières figurent dans les processus politiques pertinents et soient connues des publics clés. |
| **6. MOBILISATION DES RESSOURCES** | Le Secrétariat utilise une approche à l’échelle du Secrétariat pour mobiliser les ressources pour : 1. Générer un financement non administratif pour les activités qui se trouvent dans le budget non administratif actuel du Secrétariat; et 2. Faciliter la mobilisation des ressources pour les PC aux niveaux national et régional. |
| **7. INFORMATION et ENGAGEMENT STRATÉGIQUE** | Améliorer la visibilité pour la conservation et l’utilisation rationnelle des zones humides et les travaux du Secrétariat et des PC. |

*Tableau 2. Exemple illustrant la présentation proposée pour le plan*

L’exemple ci‑dessous illustre la configuration de la présentation proposée. De gauche à droite, on commence par les résultats et les indicateurs pour la période triennale. La troisième colonne a une importance critique : c’est un espace qui fait le lien avec le Plan stratégique et le mandat du Secrétariat (Articles, Décisions, Résolutions). Ainsi le document peut être adapté à des mandats nouveaux et en évolution à travers le cycle stratégique de la Convention. Le reste du tableau comprend les activités pour chaque année, les chefs d’équipe/Appui et Budget (administratif/non administratif).

|  |  |
| --- | --- |
| **Fonction :** | **But :** |
| **2. SERVICES AUX ORGANES DIRECTEUR ET SUBSIDIAIRE ET AUX CONFÉRENCES** | Le Secrétariat veille à l’exécution efficace des processus de prise de décisions et de responsabilité pour soutenir les Parties contractantes. |

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Résultat triennal :** | **Référence au Plan stratégique/ Résolutions pertinentes** | **Activités prioritaires PA19 :** | **Activités prioritaires PA20 :** | **Activités prioritaires PA21 :** | **Chef d’équipe/ Appui** | **Budget** |
| 1.1 Réunions des organes directeur et subsidiaire organisées et facilitées selon les décisions, besoins et objectifs fournis au Secrétariat.  **PT IPC:** (*tableau de bord)*   * SC57-59 organisée et facilitée * GEST xxx- yyy… | * Articles 6, 8, … * Résolution xxx, … * Référence PS4 (le cas échéant)   *(peut être révisé dans la période triennale si nécessaire)* | Organiser et faciliter :   * SC XX * GEST YY * CESP ZZ | Organiser et faciliter :   * SC XX * GEST YY * CESP ZZ | Organiser et faciliter :   * SC XX * GEST YY * CESP ZZ | SG/SGA, xxx, yyy | Admin./ Non admin. |
| 1.2 Soutien à l’élaboration/ la modification des opérations de l’organe directeur (p. ex., règlement intérieur, langues, efficacité) selon les décisions, besoins et objectifs fournis au Secrétariat.  **TP KPIs:** (*dashboard level)*   * Élaboration/ modifications entreprises et fournies aux organes de gouvernance | * Articles 6, 4, … * Résolution xxx, …   *(peut être révisé dans la période triennale si nécessaire)* | Élaboration/ modification des éléments suivants :   * Entreprendre l’examen/ la consolidation de Résolutions ouvertes et communication d’un rapport à la xx réunion du CP * Réviser les processus décisionnels au nom de xx et fournir un rapport à la xx réunion du CP | Élaboration/ modification des éléments suivants :   * Entreprendre l’examen/ la consolidation de Résolutions ouvertes et communication d’un rapport à la xx réunion du CP * Réviser les processus décisionnels au nom de xx et fournir un rapport à la xx réunion du CP | Élaboration/ modification des éléments suivants :  Entreprendre l’examen/ la consolidation de Résolutions ouvertes et communication d’un rapport à la xx réunion du CP   * Réviser les processus décisionnels au nom de xx et fournir un rapport à la xx réunion du CP | SG/SGA, xxx, yyy | Admin. |